

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du **11 SEP. 2026** fixant la composition de la commission administrative paritaire
compétente à l'égard des corps socio-éducatifs

NOR : JUSF2623898A

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs,

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommées en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- Monsieur Christophe LABEDAYS, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales (DPJJ/SDRHRS) ;
- Madame Sophie BRETAGNE, adjointe au sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales (DPJJ/SDRHRS) ;
- Madame Muriel MARIGAULT, cheffe de la section de coordination statutaire et questions juridiques (SDRHRS/RH3) ;
- Madame Vanessa COLONNA-DIAS, cheffe de la section suivi des carrières des agents de l'administration centrale (SDRHRS/RH4) ;
- Monsieur Omar NAKIB, directeur du service territorial de milieu ouvert (STEMO) de Pierrefitte ;

- Monsieur Baptiste MEUNIER chargé de conception outils masse salariale (SDRHRS/RH2) ;
- Madame Véronique NOTTER, chargée de mission égalité et diversité (SDRHRS/RH3) ;
- Monsieur Franck FROMENT, chargé d'études RH (SDRHRS/RH4) ;

Membres suppléants :

- Monsieur François POMPIDOU, rédacteur qualifié achats (DPJJ/SDPOM/L1) ;
- Madame Catherine TILLY, cheffe de la section formation (SDRHRS/RH1) ;
- Madame Jeanne de MILLY, conseillère juridique (DIRPJJ Centre-Est) ;
- Monsieur Steevens TETU-DUMAS, chargé de mission Outre-Mer (DIRPJJ Ile-de-France et Outre-Mer) ;
- Madame Hélène TISSEAU, directrice des ressources humaines (DIRPJJ Grand- Nord) ;
- Monsieur Fabrice CHAUVET, rédacteur au sein de la section diversification des modes de prise en charge éducative (SDMPJE/K2) ;
- Madame Manon FAUCHEUX, conseillère juridique (DIRPJJ Grand-Ouest) ;
- Monsieur Sébastien BOUCHU, directeur des ressources humaines, (DIRPJJ Centre-Est).

Article 2

Ont été élues représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- Madame Ludivine GAGNEAU (CGT-PJJ)
- Monsieur Yoann CHAUVIN (CGT-PJJ)
- Madame Amandine ADDIS (CGT-PJJ)
- Madame Emilie COCQ (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Laurence CHAZAL (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Julie HOUDAN (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Nadia DAHMANI (FO JUSTICE PJJ)
- Monsieur Xavier ANDRIEUX (FO JUSTICE PJJ)

Membres suppléants :

- Madame Priscilla BERRAUD (CGT-PJJ)
- Monsieur Jean-Damien DEL PAPA (CGT-PJJ)
- Monsieur Yacine BOUKEROUI (CGT-PJJ)
- Monsieur Christophe GROS (SNPES-PJJ/FSU)
- Monsieur Julien VICAIN (SNPES-PJJ/FSU)

- Non désigné (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Kadidja KHALFI (FO JUSTICE PJJ)
- Madame Dominique BOUCHET (FO JUSTICE PJJ)

Article 3

L'arrêté du 7 juillet 2026 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs est abrogé.

Article 4

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **11 SEP. 2026**



Pour le garde des Sceaux,
ministre de la Justice et par délégation,
Pour le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse

L'adjointe au sous-directeur
des ressources humaines
et des relations sociales

Sophie BRETAGNE